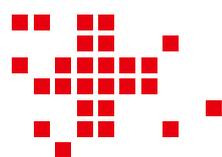


Coordination suisse des sapeurs-pompiers



FKS CSSP CSP



Une partenaire indispensable

La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) est l'association de toutes les instances cantonales de sapeurs-pompiers et les représente dans les affaires nationales de sapeurs-pompiers.



Politiquement, elle est affiliée à la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS). Elle est structurellement liée à l'Association des assurances cantonales des bâtiments (AAC) et couvre ainsi le domaine de l'intervention dans le triangle de protection (assurance, prévention et intervention), également pour les cantons GUSTAVOL.

Son objectif est de coordonner les sapeurs-pompiers au niveau intercantonal et exploiter les synergies possibles, malgré les structures fédérales existantes, et de relever les défis dans une perspective holistique et nationale.

La CSSP est ainsi devenue un partenaire fiable pour les organes fédéraux, les organisations partenaires, les médias et les tiers aux niveaux politique, stratégique et opérationnel. Elle a connu un tel succès qu'elle est aujourd'hui considérée comme un acteur indispensable dans le paysage des sapeurs-pompiers suisses et qu'elle est acceptée comme représentante des sapeurs-pompiers souverains de toute la Suisse.



Coordination et traitement de tous les types de questions d'intérêt national concernant les sapeurs-pompiers.



Harmonisation de la formation des sapeurs-pompiers par le biais de formations initiales et continues, de règlements et de bases de formation ainsi que de la certification des offres de formation.



Coordination des activités avec le domaine de la prévention, en particulier la protection préventive contre les incendies.



Représentation des intérêts des sapeurs-pompiers souverains vis-à-vis de nombreux organes fédéraux, des autres organisations à feu bleu, de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), de l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSP) et de tiers.

Engagement total depuis plus de 15 ans

En 2005, la CSSP est née de la Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF). En 2011, le niveau politique a quitté la CSSP avec la création de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers. En contrepartie, la Conférence des instances (CI) et la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP) ont été intégrées à la CSSP.

Au niveau national, depuis le milieu des années 1990, la Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF) était chargée de la coordination entre les instances de sapeurs-pompiers.

En 2005, la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a été fondée et se composait de l'ancienne CGCSF et d'un comité. La Conférence des instances (CI), qui pour sa part avait sous son autorité la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP), lui était subordonnée.

Lorsque la CGCSF et la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP) ont fusionné pour former la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) en 2011, le niveau politique a quitté la CSSP. En contrepartie, la CI et la CSISP ont été intégrées à la CSSP, donnant à cette dernière sa structure actuelle. Politiquement, la CSSP reste affiliée à la CG MPS.

Au fil du temps, la CSSP s'est également émancipée sur le plan organisationnel. Alors que le secrétariat de la CGCSF était encore assuré par les organisations communes des établissements cantonaux d'assurance, la CSSP a reçu son propre secrétaire général et ses propres locaux pour le secrétariat lors de sa fondation en 2005 à Berne. Au fil du temps, la CSSP a également rendu indépendantes les finances et la comptabilité, l'infrastructure informatique et la gestion du personnel.

1990

1995**CGCSF**Conférence gouvernementale
pour la coordination du service
du feu

2000

2005**CSSP**Coordination suisse des
sapeurs-pompiersConférence gouvernementale
CSSP**CI**Conférence
des instances**CSISP**Conférence
suisse des
inspecteurs
sapeurs-
pompiers

2010

2011**CG MPS**Conférence gouvernementale
des affaires militaires,
de la protection civile et des
sapeurs-pompiers**CSSP**Coordination suisse des
sapeurs-pompiers**CI**

Conférence des instances

CSISPConférence suisse des
inspecteurs sapeurs-pompiers

2015

2020



Une stratégie claire, un bon réseau et des structures allégées

- La CSSP réunit toutes les instances de sapeurs-pompiers.
- La Conférence des instances (CI) est responsable de la stratégie et des finances, tandis que la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP) est responsable des domaines opérationnels et spécialisés.
- Le comité de la CSSP est composé de représentants de la CI et de la CSISP.
- La gestion opérationnelle est sous la responsabilité du Secrétariat général.
- Afin de faire face à la multitude de tâches, toutes les instances de sapeurs-pompiers de la CSSP mettent à disposition leur personnel compétent.

La CSSP est une collectivité de droit public qui réunit toutes les instances de sapeurs-pompiers de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein. Il s'agit notamment des 19 établissements cantonaux d'assurance et des cantons GUSTAVOL.

La Conférence des instances (CI) et la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP) sont intégrées dans la CSSP. La CI est responsable du contrôle stratégique et financier de la CSSP. La CSISP est responsable des domaines opérationnel et technique. Elle est soutenue par les trois organismes spécialisés dans la formation, la technologie et l'organisation.

La CSSP est gérée par un comité composé de cinq membres issus de la CI et de la CSISP. Les organes et les comités sont soutenus par un secrétariat général, qui est responsable de la gestion opérationnelle au sens d'un service d'état-major.

Les activités de la CSSP requièrent à la fois un large savoir-faire et un apport important de ressources humaines. Le Secrétariat général se concentre sur les processus de soutien (administration, etc.), l'organisation du système de cours, la gestion de projets et la représentation des intérêts. En outre, toutes les instances de la CSSP mettent à disposition leurs personnes compétentes, par exemple pour des cours ou des questions techniques. Peu importe qu'une instance dispose ou non d'un établissement cantonal d'assurance.

À l'instar des autres partenaires du système coordonné de protection de la population, la CSSP est extraordinairement bien intégrée à la structure politique des instances intercantionales.



Vision

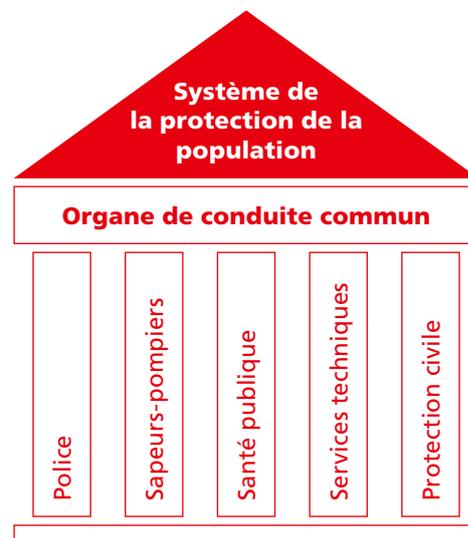
La CSSP assure la coordination nationale entre les instances de sapeurs-pompiers, encourage la coopération et s'occupe des questions d'intérêt général concernant les sapeurs-pompiers. Sur cette base, les membres organisent leurs sapeurs-pompiers sous leur propre souveraineté.

La CSSP formule des objectifs, des tâches, des normes et des principes d'application générale pour l'organisation des sapeurs-pompiers dans les cantons et la Principauté de Liechtenstein. Elle coordonne et traite les questions politiques, organisationnelles, techniques et financières qui présentent un intérêt pour tous ses membres. Elle encourage la coopération entre les membres entre eux et avec la Confédération, fournit des informations et de la documentation sur les questions relatives aux sapeurs-pompiers et est responsable de l'attribution de mandats et de tâches à des tiers.

La CSSP crée ainsi une base commune permettant aux cantons et à la Principauté de Liechtenstein d'organiser leurs corps de sapeurs-pompiers de manière indépendante et de garantir leur efficacité.

Mission

- La CSSP pose les bases d'une collaboration harmonieuse entre les cantons pour toutes les questions d'intérêt national concernant les sapeurs-pompiers.
- La CSSP représente les intérêts communs des instances cantonale de sapeurs-pompiers vis-à-vis de la Confédération.
- La CSSP entretient des contacts avec des instances, associations et organisations de sapeurs-pompiers suisses et étrangères, en particulier avec l'Association suisse des sapeurs-pompiers.
- La CSSP représente les instances cantonales de sapeurs-pompiers au niveau national. Cela s'applique dans le cadre du Réseau national de sécurité et du système coordonné de protection de la population ainsi que vis-à-vis des associations nationales des autres organisations à feux bleus, de l'Association des établissements cantonaux d'assurance, de l'Association suisse des sapeurs-pompiers et de l'Association des sapeurs-pompiers professionnels suisses.



Collaboration

Par son travail, la CSSP permet aux cantons de collaborer harmonieusement au sein des sapeurs-pompiers. Ce faisant, elle ne traite que des questions qui sont d'une importance fondamentale et nationale. Cela comprend, par exemple, l'élaboration de règlements et de manuels, la conception et la réalisation de la formation des instructeurs, la mise en œuvre du concept de formation ainsi que la formation aux principes applicables en cas d'événements majeurs. Les cantons agissent en toute indépendance dans la conception concrète et l'organisation des sapeurs-pompiers. Cependant, ils sont tous engagés dans la coopération fédérale et dans la mise en œuvre des lignes directrices élaborées conjointement dans le cadre de la CSSP.

Représentation des intérêts

La CSSP représente les intérêts des instances cantonales de sapeurs-pompiers vis-à-vis de la Confédération. Les contacts sont multiples. Elle est en échange constant avec de nombreux organes fédéraux. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, l'Office fédéral de la communication OFCOM, l'Office fédéral des routes OFROU et l'Office fédéral des transports OFT sont particulièrement importants pour les sapeurs-pompiers.

Entretien des contacts

La CSSP entretient des contacts avec des instances de sapeurs-pompiers nationales et étrangères, des associations et des organisations pour discuter de questions relatives aux sapeurs-pompiers. L'accent est mis sur les contacts avec les deux associations nationales de sapeurs-pompiers. Il s'agit, d'une part, de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) qui, en

tant qu'organisation faîtière, représente les membres de tous les corps de sapeurs-pompiers de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein et, d'autre part, de l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP), qui est affiliée à la FSSP.

Fonction de représentation

Au niveau national, la CSSP représente les instances cantonales des sapeurs-pompiers. Elle fait partie du Réseau national de sécurité (RNS) et poursuit des objectifs et des projets communs avec d'autres organisations à feux bleus (Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse CCPCS et Interassociation de sauvetage (IAS)). Elle est également en échange constant avec l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP).

La CSSP représente les sapeurs-pompiers dans le système coordonné de protection de la population, qui comprend les cinq organisations partenaires: police, sapeurs-pompiers, soins de santé, entreprises techniques et protection civile. Dans ce cadre, les organisations organisent conjointement des formations, suivent les développements actuels, identifient les nouveaux défis et développent continuellement le système coordonné de protection de la population. Il s'agit de faire en sorte que les organisations puissent bien travailler ensemble en cas d'incident et assurer la meilleure protection possible de la population.

Polyvalence focalisée

La CSSP est responsable de la formation et de la formation continue des instructeurs des sapeurs-pompiers, élabore des principes de formation et de travail et certifie les offres de formation des sapeurs-pompiers. Elle sert de point de contact pour toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers au niveau national et représente les intérêts des instances de sapeurs-pompiers au sein de nombreux comités. Elle fournit de nombreux services importants aux instances cantonales de sapeurs-pompiers.



Formation et formation continue

Recrutement, formation et formation continue des instructeurs des sapeurs-pompiers

- En tant que centre de compétence suisse, la CSSP définit les critères de sélection et le processus de recrutement des instructeurs des sapeurs-pompiers. Elle est ensuite responsable de leur formation et de leur formation continue ainsi que des cours de formation spécialisée.

Formation et principes de travail pour l'ensemble de la Suisse

- La CSSP élabore des règlements et des manuels pour la formation des sapeurs-pompiers.
- La CSSP publie des recommandations dans le domaine des interventions sous forme de lignes directrices à l'intention de tiers tels que les architectes, les autorités responsables des permis de construire ou les municipalités.
- La CSSP met également ses compétences en matière de formation à la disposition de tiers, comme par exemple le centre intercantonal de formation pour les sapeurs-pompiers ifa dans le domaine des tunnels routiers et ferroviaires.
- La CSISP publie des fiches d'information sur des questions spécifiques aux sapeurs-pompiers et sur des sujets d'actualité, tels que «l'hygiène opérationnelle».

- La CSISP approuve les documents de formation d'autres organisations (par exemple l'ifa ou la FSSP) et les déclare ainsi conformes à la CSSP.

Certification des offres de formation des sapeurs-pompiers

- La CSSP encourage l'harmonisation nationale de la formation et de la formation continue des sapeurs-pompiers.
- À cette fin, la CSSP certifie les offres de formation des instances de sapeurs-pompiers ou de tiers avec le label de qualité CSSP. Cela certifie qu'un cours est conforme aux normes de qualité de la CSSP pour la formation de base et la formation continue des sapeurs-pompiers et que les exigences nationales sont respectées.

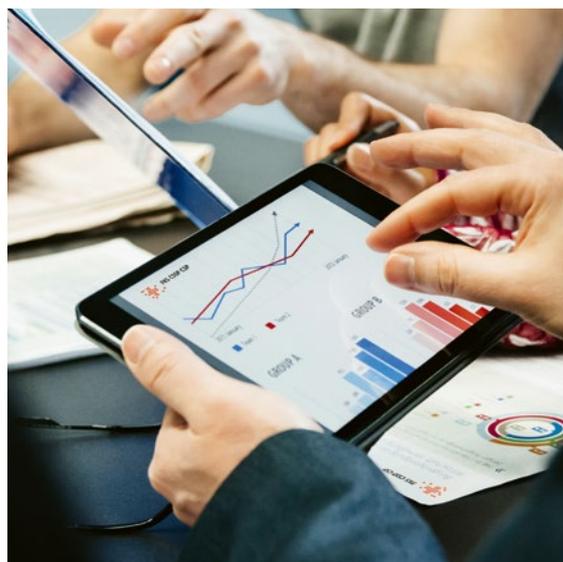


© Schutz & Rettung Zürich



Services du Secrétariat général des instances de sapeurs-pompiers

- La CSSP effectue un contrôle politique au niveau fédéral. Pour les transactions qui concernent les sapeurs-pompiers, la CSSP rédige des prises de position et participe aux consultations. En outre, les documents sont mis à la disposition des instances à titre d'exemple pour leur propre contribution.
- Le Secrétariat général surveille en permanence les développements européens et suisses dans le domaine des normes. Si nécessaire, il rend compte aux organes compétents.
- Le Secrétariat général prépare les statistiques annuelles des sapeurs-pompiers. Il fournit des informations sur le nombre d'organisations de sapeurs-pompiers et de sapeurs-pompiers et indique combien d'opérations ont été menées dans quels domaines.



Autres compétences de la CSSP

Centre de compétence et point de contact

- La CSSP est un partenaire compétent et fiable de la politique, de l'administration fédérale et d'un grand nombre d'organisations partenaires. Elle sert de point de contact pour toutes les questions nationales relatives aux sapeurs-pompiers.

Représentation des intérêts

- Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS): Le secrétaire général représente la CSSP au sein du comité de la CG MPS. Ainsi, la CSSP est constamment informée des questions politiques et, si nécessaire, peut faire valoir les points de vue et les intérêts des instances de sapeurs-pompiers. Dans le même temps, la CSSP peut ainsi s'assurer un soutien et un appui politiques, ce qui renforce sa position dans le contexte national.
- Télécommunications : Avec sa commission des transmissions, la CSSP dispose de son propre centre de compétence pour les télécommunications. La commission représente les intérêts des instances de sapeurs-pompiers dans de nombreux comités et projets de la Confédération et des organisations partenaires, en particulier aussi dans la Commission fédérale de la

télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité (Com tm AOSS). Dans le domaine des systèmes d'appel d'urgence, la CSSP représente les instances de sapeurs-pompiers au sein de comités mixtes interdomaines avec les organisations partenaires de la police et des services d'urgence.

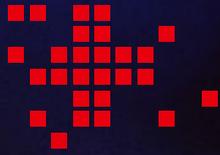
- Protection ABC: Dans le domaine de la protection ABC, la CSSP représente les intérêts des instances de sapeurs-pompiers vis-à-vis de la Confédération et des organisations partenaires. Elle est membre de la Commission fédérale pour la protection ABC ComABC, qui est à la disposition du Conseil fédéral et des autorités en tant qu'organe consultatif spécialisé, soutient la prévention ABC et examine les documents et concepts correspondants. En échange avec l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, la CSSP apporte le point de vue des instances de sapeurs-pompiers dans le cadre du développement du système ABC. Enfin, la CSSP est le point de contact de l'OFT dans le domaine du transport des marchandises dangereuses.

Solution d'assurance pour les sapeurs-pompiers de l'ensemble de la Suisse

- Sous la direction de la CSSP, une solution d'assurance commune pour les membres des sapeurs-pompiers est proposée en collaboration avec la FSSP et l'ASSPP. Ils bénéficient ainsi d'une bonne couverture d'assurance uniforme dans toute la Suisse lors des exercices et des missions. L'assurance ne s'applique que si le dommage n'est pas déjà couvert ailleurs.







FKS CSSP CSP

**La Coordination suisse des
sapeurs-pompiers – une
organisation au service des
26 cantons et de la Principauté
de Liechtenstein.**



